



HOTTON

Le dimanche 20 août 2017

9^{ème} Mémorial Gilbert Letêheur : Interclub Elites s/c & Espoirs 1.12.2 en LOTTO Coupe de Belgique

Responsable général : Robert BAY rue de la Cardamine 28 à 6900 Marche-en-Famenne
Tél 084/32 27 23 – Gsm 0474/29 04 47 – mail : robbay@outlook.com

Directeur de course : Roger WAUCOMONT Gsm 0473/620 613

**En collaboration avec la ville de Hotton représentée par son Bourgmestre
Monsieur Jacques Chaplier et l'Echevine des Sports Madame
Martine Schmit**

Une organisation du Club Cycliste Famenne Ardenne.

Comité d'organisation

Président Club Cycliste Famenne Ardenne	Robert BAY
Trésorière	Nicole DOPPAGNE
Responsable restauration et buvette	Geoffrey BAY
Responsable ligne d'arrivée	Maurice DEWILDE
Responsable podium	Michaël BAY

Officiels

Président du jury	EECKHOUT Pascal
Juge à l'arrivée	CRASSET Guy
Commissaire 2	MAIRLOT Laurent
Commissaire 3	TONGLET Bernard
Commissaire 4	YPPERSIEL Christian
Commissaire moto 1	GERARD François
Commissaire moto 2	FLEMAL Jacques
Délégué Technique	FINCK Daniel
Commissaire résultats	GOULEM Pol

(suivant les données émanant de BelgianCycling en date du 15.07.2017)

Pilote moto 1	PLOMB Rudy
Pilote moto 2	PIRLOT Michel
Voiture drapeau rouge 1	THOMAS Julien
Voiture drapeau rouge 2	VANDERVEKEN Henri
Voiture drapeau vert	PRIMOSIG Michel + VAB
Speaker Radio Tour	DEFREYNE Martin
Opérateur Télécom	HAVELANGE Michel
Speaker course	NINANE Jacques
Photo Finish	BOUILLOT Christian
Télécom	Radio Tour 1 Fréquence 160.10625
Médecin de la course	PIERARD Bernadette
Ambulance	AMS Sorinnes
Infirmière	BAY Sandrine

Centres hospitaliers

Hôpital Princesse Paola
Rue du Vivier 24
6900 Marche-en-Famenne
Tél 084/21 91 11

Hôpital Sainte Thérèse
Chaussée d'Houffalize 1
6600 Bastogne
Tél 061/24 01 11

Centre hospitalier de l'Ardenne
Avenue de Houffalize 35
6800 Libramont
Tél 061/23 81 11

Guide technique

Article 1 : Organisation

Le 9^{ème} Mémorial Gilbert LETECHEUR est organisé par le Club Cycliste Famenne Ardenne et se dispute sous les règlements de la RLVB. L'épreuve classée 1.12.1 IC Coupe de Belgique se déroulera le dimanche 20 août 2017 au départ de Hotton (Belgique) pour une arrivée à Hotton (Belgique), 1 grand circuit de 117 km 500 et 3 circuits locaux de 13 km 600 soit 158 km 300.

Article 2 : Participation

L'inscription à l'épreuve se fait suivant les points 2 et 3 du règlement de la LOTTO Coupe de Belgique, à savoir 20 jours avant l'épreuve sur le site belgiancycling.be, avec une confirmation des coureurs participants 48 heures avant le départ de la course. Le règlement de la Lotto – Coupe de Belgique se trouve sur le site internet www.belgiancycling.be.

Article 3 : Dossards et plaque de cadre :

Deux jeux de dossards et une plaque de cadre seront fournis, par l'organisateur, aux coureurs et ne seront pas repris ni remboursés après la course.

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le dimanche 20 août à la salle de gymnastique du centre sportif de Hotton à 6990 Hotton. Le retrait des dossards, par les responsables d'équipes, se fait à la permanence le dimanche 20 août de 09hr30 à 10hr45. La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à 10hr55 à la salle du Conseil Communal de Hotton, au 1^{er} étage.

Article 5 : Radio-Tour

Les informations courses sont émises : radio tour 2 Fréquence 160.10625. L'appareillage pour les télécommunications des voitures des commissaires, directeur de course, presse et invités est mis à disposition moyennant remise d'un bon disponible auprès de l'organisateur à la permanence.

Article 6 : Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 2 voitures.

La voiture neutre n°1 sera assurée par Daniel LACROIX

La voiture neutre n°2 sera assurée par Jean-Marie MAECK

Article 7 : Sécurité

6 way-out/way-in à l'usage des signaleurs mobiles sont prévus sur le grand circuit et 1 sur le circuit local final.

Les passages dangereux et/ou difficiles sont signalés par des panneaux ou drapeaux jaunes.

Les participants et les suiveurs autorisés sont obligés de suivre immédiatement toutes les injonctions données par le directeur de course, les officiels et par la Police.

Les photographes de presse, à moto et à l'arrivée sont obligés de porter la chasuble réglementaire. Tout manquement à ce point précis du règlement entraînera une mise hors course immédiate.

Article 8 : Contrôle de départ

Chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle du départ le dimanche 20 août 2017 pendant la présentation des coureurs entre 12 hr 00 et 12 hr 45 au podium sur le parking du centre sportif de Hotton. Le double dossard est obligatoire. La signature des coureurs se fait **par équipe** et ce à la demande de l'organisateur.

Article 9 : Classements

Les classements seront établis, suivant le règlement de la LOTTO Coupe de Belgique, à la salle de gymnastique du centre sportif de Hotton.

Article 10 : Classements des Monts

Sous la responsabilité du commissaire moto

7 GPM répertoriés sur l'itinéraire de la course

- Points attribués : 8 – 5 - 3
- Prix GPM : 100 €(50 – 30 – 20)

Pour être classés, les coureurs devront terminer l'épreuve.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de 1^{ère} place aux GPM et ensuite le classement de l'épreuve déterminera le vainqueur.

Le vainqueur des GPM doit se présenter au podium immédiatement après l'arrivée.

Article 11 : Classements des Rushs

Sous la responsabilité du commissaire moto

5 rushs répertoriés sur l'itinéraire de la course.

- Points attribués : 8 – 5 - 3
- Prix Rushs : 100 €(50 – 30 – 20)

Pour être classés, les coureurs devront terminer l'épreuve.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de 1^{ère} place aux RUSHS et ensuite le classement de l'épreuve déterminera le vainqueur.

Le vainqueur des Rushs doit se présenter au podium immédiatement après l'arrivée.

Article 12 : Contrôle antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi belge ainsi que de la Communauté Française. Le local pour le contrôle antidopage se situe au cabinet médical rue des Ecoles 28 à Hotton.

Chaque coureur a l'obligation de s'assurer personnellement, s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur médical veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des numéros de dossard des coureurs devant subir le contrôle.

Article 13 : Service médical

Une ambulance de la société AMS, gsm 0470/86 02 30, suivra l'épreuve pendant toute la course. Le médecin de la course est Madame Bernadette Pierard. Madame Sandrine BAY est l'infirmière de service à la ligne d'arrivée.

Article 14 : Protocole

Le vainqueur sera interviewé immédiatement après son arrivée par la TV et/ou la radio. Ensuite les 3 premiers coureurs du classement individuel de l'épreuve, le vainqueur du prix des Monts, le vainqueur du prix des Rushs, le leader de la LOTTO Coupe de Belgique et le leader du classement individuel des Espoirs doivent se présenter sur le podium pour la cérémonie protocolaire dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée. Le premier de l'épreuve doit se présenter à la salle de presse pour interviews.

Article 15 : Communication en course (oreillettes)

L'utilisation, des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance, par ou avec les coureurs ainsi que la possession de tout équipement utile à cet effet lors de l'épreuve, est interdite.

Article 16 : Flèches de direction

Le long du parcours, des flèches de direction seront placées aux endroits bien visibles. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être rendus responsables d'erreurs de parcours des coureurs et ou des suiveurs.

Article 17 : Parkings

Le parking des officiels, de la presse et des invités est situé derrière la Maison Communale de Hotton. Le parking, des directeurs techniques, est situé dans la rue des Vergers à Hotton.

Article 18 : Réclamation

Toute réclamation, concernant un fait ou une décision intervenue durant la course, est portée devant le collège des commissaires. La réclamation doit être introduite dans les 30 minutes après le délai d'arrivée ou, à défaut, après l'arrivée du dernier coureur.

Toutefois les réclamations, contre une première décision du collège des commissaires ou concernant le classement, doivent être introduites dans les 30 minutes après la communication de la décision ou du classement.

Article 19 : Liste des prix individuels et interclubs

Elite 1.12.2 – IC Nat – CDB/BVB – Individuel

690 €- 30 prix 90 70 60 50 40 35 30 25 20 20 17 17 17 15 15 15 13 13 12 12 12 11 11 10 10
10 10 10 10 10

Elite 1.12.2 – IC Nat – CDB /BVB – Interclubs

200 €- 3 prix 100 60 40

Article 20 : Pénalités

Le barème des pénalités de l'UCI et de la Belgian Cycling sont les seuls applicables.

Article 21 : Ravitaillement et zone verte

Zone de ravitaillement : - au km 50 jusqu'au km 140 depuis la voiture du directeur technique.
- fixe à Hodister après le GPM 3 au km 72.100

Une zone verte, avec des poubelles, sera mise à la disposition des coureurs pour qu'ils puissent jeter leurs déchets. Elle est située dans la ligne droite, rue des Ecoles à Hotton et aux abords des inscriptions.

Article 22 : Délais d'arrivée

Les coureurs, qui auront un retard de plus de 5 minutes sur le peloton, seront mis hors course par le juge à l'arrivée. Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8%, du temps du vainqueur, n'est plus retenu au classement. Le délai pourra être augmenté, en cas de circonstance exceptionnelle, par le collège des commissaires en consultation avec le directeur de course.

Article 23 : Départ et arrivée

Départ officiel : 13 hr 00 rue du Verger à Hotton.

Arrivée : Elle sera jugée rue des Ecoles à Hotton vers 16 hr 50.

Article 24 : Sécurité course

- Drapeau rouge 1 : Julien Thomas gsm 098/63 56 08
- Drapeau rouge 2 : Henri Vanderveken gsm 0477/22 83 07
- Drapeau vert: Michel Primosig gsm 0477/30 28 53
- Motards signaleurs : 10

Article 25 : Cérémonies protocolaires

- Les 3 premiers de l'épreuve
- Le premier du classement GPM
- Le premier du classement RUSH
- Le leader du classement de la Lotto - Coupe de Belgique
- Le leader au classement du meilleur jeune de la Lotto - Coupe de Belgique

Les coureurs sont tenus de se présenter au podium, au maximum 10 minutes après la fin de l'épreuve, pour la cérémonie protocolaire.

Article 26 : Liste des équipes engagées

Clubs retenus Lotto – Coupe de Belgique Elites s/c et U23 2017

- 1 STAGECO-SPECIAL PAINT CT
- 2 BLANCS GILETS BRABANT WALLON
- 3 DOVY KEUKENS-FCC
- 4 GOMA DAKWERKEN - VDBG STEENHOUWERIJ
- 5 HEIST CYCLING TEAM
- 6 HUBO AERTS ACTION BIKE CT
- 7 ILLI - BIKES CYCLING TEAM
- 8 IMAGE4U-TREK CYCLING TEAM

- 9 MEUBELN GAVERZICHT-GLASCENTRA C.T.
- 10 ROYAL ANTWERP BC
- 11 ROYAL CYCLIST'S PESANT CLUB LIEGEOIS Clément
- 12 SPORT EN MOEDIG GENK
- 13 TEAM GEOFCO
- 14 VAN EYCK SPORT TERNAT
- 15 VDM VAN DURME-MICHIELS-TRAWOBO C.T.
- 16 VERANDAS WILLEMS - TOITURES CRABBE - CC CHEVIGNY
- 17 VETRAPO CT
- 18 VP CONSULTING ZANATTA CYCLING TEAM
- 19 WC STEEDS VOORAAN KONTICH
- 20 WSC HAND IN HAND BAAL
- 21 YOUNG CYCLING TALENT D&D

Article 27 : Equipes engagées avec une wild card

- 22 RABOBANK-PLIEGERSPORT-JAN VAN ARCKEL
- 23 MAASLANDSTER CT
- 24 NOORD WEST BRABANT

Article 28 : Itinéraire et profil de la course

- Carte détaillée du grand circuit et profil de l'étape
http://edp-parcours.com/parcours_profil_gm.php?code_parcours=64038

- Carte du circuit local et profil
http://edp-parcours.com/parcours_profil_gm.php?code_parcours=64040

- Carte et profil des 3 derniers km
http://edp-parcours.com/parcours_profil_gm.php?code_parcours=64041

Le Coordinateur Provincial
Compétitions du Luxembourg

Pour le comité organisateur

Daniel FINCK

Robert BAY
Président

Pour infos à tous les responsables : les n° de GSM

Responsable podium :	Robert Bay 0474/29 04 47
Responsable restauration et buvette :	Geoffrey Bay 0470/35 04 16
Responsable trésorerie :	Nicole Doppagne 0474/88 57 33
Responsable ligne d'arrivée :	Maurice Dewilde 0485/25 24 76
Responsable course et contrôle antidoping :	Thomas Heligers
Opérateur Télécom :	Michel Havelange
Radio-Tour :	Martin Defreyne
Les informations de la course sont émises :	Radio Tour 2 Fréquence 160.10625
Photo finish :	Christian Bouillot 0497/82 31 81
Résultats :	Pol Goulem
Speaker public :	Jacques Ninane
Contrôle anti-dopage :	Cabinet médical rue des Ecoles 28 Hotton
Médecin de la course :	PIERARD Bernadette 0495/42 57 29
Service médical :	AMS Sorinnes 0470/86 02 30
Infirmière :	Sandrine Bay
Chauffeurs de la course :	Christian Mernier (Directeur de course) Noël Dion (Com 2) Cédric Willems (Com 3) Christophe Claes (Com 4) Claude Eben (Juge arrivée) Jean-Pol Toche (Médecin)